

Pierre Cardo

Député des Yvelines

Président de la Communauté d'Agglomération
Deux Rives de Seine (CA2RS)

Arnaud RICHARD

Député suppléant
Conseiller municipal de Meulan

Monsieur Thierry HEGAY

Sous-préfet de Mantes-la-Jolie
18-20 Rue de Lorraine
78201 MANTES-LA-JOLIE

Chanteloup, le 7 mai 2010

Réf. Pc/circ/vau – Dossier suivi par Claude Ney

Monsieur le Sous-préfet,

Par différents courriers depuis novembre 2008 et lors de plusieurs entretiens, notamment en Sous-préfecture du 15 janvier dernier, j'ai été amené à vous alerter sur les inadmissibles atteintes à l'environnement et à la sécurité des biens et personnes qui résultent des agissements de l'entreprise Petitdidier dans la Forêt de l'Hautil sur la commune de Vaux-sur-Seine.

Au cours de l'entretien précité, j'avais attiré votre attention toute particulière sur les risques engendrés par les travaux de cette entreprise et la parfaite illégalité dans laquelle des centaines de camions déchargent, visiblement sans aucune autorisation, des milliers de tonnes de gravats de tous genres sur cet espace et ce sous couvert d'un projet de remise en état d'une parcelle de 6 hectares.

Le 16 février 2009, vous m'indiquiez que les travaux « envisagés » (et depuis largement engagés) devaient faire l'objet d'une autorisation administrative et d'un contrôle de la qualité et des quantités des matériaux apportés. Cette procédure administrative préalable en vue de l'ouverture d'un CET m'a d'ailleurs été confirmé par le Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le 10 novembre 2009 et par vous-même au cours de notre entretien.

Il appartient au représentant de l'État de faire appliquer la réglementation en la matière, de veiller au respect de l'environnement et à la sécurité.

Au cours de notre entretien vous m'indiquiez que l'ensemble du projet de l'entreprise nécessitait, au préalable, une révision du PLU de la commune de Vaux-sur-Seine, d'une autorisation d'exploiter et d'une autorisation de défrichement.

Or je dois vous dire mon extrême étonnement de voir qu'aucune suite concrète ne semble avoir été réservée à mes différentes démarches, pas plus d'ailleurs qu'aux demandes des élus et des associations qui se préoccupent de ce problème.

Au contraire, depuis quelques semaines, cette même entreprise se livre, sur une parcelle, voisine de la précédente, à l'ouverture d'une carrière en vue d'extraire du sablon après avoir rasé des arbres sur une surface de 4 à 5 hectares. À cet effet, elle a réalisé, en pleine forêt, une tranchée, servant de route aux camions.

Outre le fait que cette nouvelle opération soit réalisée à quelques semaines d'une audience devant le TGI de Pontoise, je ne peux que m'élever contre une telle entrave manifeste à l'environnement, et ce, dans une zone répertoriée par le PPR de l'Hautil. Cette zone est certes située en aléa moyen mais nul ne peut ignorer qu'elle est immédiatement voisine d'une zone à fort aléa (et de la récente apparition d'un fontis).

Les constats qui ont pu être faits (et les photos jointes en attestent) montrent tout l'intérêt que cette entreprise trouve dans ce nouveau chantier. Les camions arrivent sur le site pour déverser les déchets de tous ordres et repartent chargés, soit avec les arbres rasés, soit avec le sable extrait à coup d'engins lourds.

Mais elles montrent également les nuisances et risques évidents que les riverains subissent et qu'ils ont pu exprimer dans une récente réunion publique à laquelle j'ai assisté, avec mon suppléant Arnaud RICHARD, les maires de plusieurs communes concernés, une conseillère régionale et des représentants de l'Agglomération de Cergy et du PNR. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'évoquer récemment ce dossier avec mon collègue, Président du SAN de Cergy.

Je n'insiste par conséquent pas sur les conséquences, pour les riverains des communes situées à proximité de cette décharge, notamment à Boisemont. Mon collègue Axel PONIOTOWSKI, alerté par les élus et les habitants, s'en charge auprès des services de l'État du Val d'Oise.

Par contre, je ne peux ne pas m'inquiéter des conséquences particulièrement graves que le fait de retirer la couche étanche du sol et puis du sable risque d'engendrer sur la couche de gypse et par conséquent sur le filtrat naturel, tant pour les habitants à proximité que sur ceux des communes voisines, mais également pour les ouvriers qui interviennent sur le site.



Lors de notre entretien de janvier dernier, vous nous aviez indiqué que ce dossier relevait de votre compétence et regretté l'intervention des associations auprès de Madame la Préfète des Yvelines.

Je dois malheureusement constater que malgré mes mises en garde et les risques réels engendrés par ces activités, les représentants de l'État, sollicités, restent inactifs. Ceci est également le cas de la DRIRE, pourtant en charge de la surveillance de ce genre d'activités et qui semble plus préoccupée par d'autres sites de notre secteur en levant notamment toutes sortes d'oppositions à des projets de la Communauté d'Agglomération que je préside, envisage de mener dans son secteur. Si je peux comprendre que la recherche de lieux de dépôt et de stockage pour des déchets de chantiers soit une priorité pour l'État, il n'est pas acceptable de voir une forêt, protégée par de nombreuses dispositions réglementaires et par ailleurs classée en PPR, serve de dépotoir toléré par l'État.

Je ne peux que l'élever contre cette absence d'action et de réaction et vous demande de me faire connaître, par retour de courrier, le détail des actions que vous allez mettre en œuvre pour mettre un terme à ces atteintes graves à l'environnement et à la sécurité des personnes.

De même, j'informe Madame la Préfète des Yvelines de ces faits et attire immédiatement, photos à l'appui, l'attention de Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer sur cette situation.

Dans l'attente de connaître votre position et les actions qui seront menées, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-préfet, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P.J. Photos et plan

Copies : Monsieur le Ministre d'État
Madame la Préfète des Yvelines
M. Axel Poniatowski
Mesdames et Messieurs les élus concernés

Pierre Cardo